

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 8 AVRIL 2025**

---

**NOTE DE  
PRESENTATION  
SYNTHETIQUE DU  
BUDGET PRIMITIF  
2025**

## **I – CADRE GENERAL**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale. Elle est disponible sur le site internet communal : [www.thumeries.fr](http://www.thumeries.fr) – Rubrique annonces légales

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire (président du C.C.A.S), ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre de l'année civile. Le budget 2025 du CCAS a été voté le 8 avril 2025 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est également consultable sur le site internet de la commune. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en développant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière (aides ponctuelles par exemple ou encore secours d'urgence) et d'organiser des moments de convivialité avec les aînés de la commune (colis ou carte cadeau, festivités diverses, etc.). Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement. La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Le CCAS de la commune ne prévoit pas d'investissement en 2025.

## **II – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A) GENERALITES**

La section de fonctionnement permet au C.C.A.S d'assurer le financement des charges « quotidiennes » ou « habituelles » qui ont lieu tout au long de l'exercice budgétaire. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services du C.C.A.S. De manière générale, le C.C.A.S n'enregistre pas de



variations importantes de ses dépenses de fonctionnement. Celles-ci concernent principalement, la prime à la scolarité, les actions en faveur des aînés de la commune, le fonctionnement du service Trans'Thum ou encore les aides financières ponctuelles aux personnes en difficultés particulière. Les recettes sont constituées principalement par la subvention communale mais aussi par les participations symboliques demandées aux utilisateurs du service Trans'Thum. Le C.C.A.S est également propriétaire historique de terres agricoles mises à bail rural au profit d'un agriculteur, générant aussi des recettes pérennes.

## **B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes totales prévues de l'exercice 2025 s'élèvent à **37 556,25 €**

Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 250,00
74 - Dotations et participations	30 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 100,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	5 206,25
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>37 556,25</b>

## **C) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales prévues de l'exercice 2025 s'élèvent à **37 556,25 €**

Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>
011 – Charges à caractère général	23 174,73
65 – Autres charges de gestion courante	12 500,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	1 881,52
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>37 556,25</b>

## **III – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A) GENERALITES**

La section d'investissement concerne des actions qui modifient durablement le patrimoine du CCAS, en faisant varier sa valeur ou sa consistance.

Parmi les immobilisations en cours d'amortissement, on recense :



- Du mobilier de bureau pour un montant de 382,52 €
- Le véhicule du service Trans'Thum acquis en 2024 de 1499 €

Aucune dotation aux amortissements complémentaire n'est prévue en 2025, puisque le C.C.A.S ne projette pas de dépenses d'investissement.

## **B) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement sont constituées exclusivement des amortissements cumulés des années antérieures. Le solde de cette section est donc alimenté d'année en année par les amortissements réalisés. Au budget de cet exercice 2025, la section d'investissement recense un excédent global cumulé de 17 376,64 € au 31/12/2024. Le montant total des recettes prévues en 2025 sera donc abondé des amortissements qui seront réalisés au cours de l'exercice. Le total prévisionnel de cette section s'élève donc à **19 258,16 €**.

## **C) DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement du C.C.A.S sont rares. Il est possible de constater qu'aucune dépense ne soit réalisée pendant plusieurs exercices, ce qui sera le cas cette année. Néanmoins afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire, des crédits ont été prévus à hauteur de 10 000 € à l'article 21828 (Autres matériels de transport – immobilisations corporelles) et le solde a été imputé à l'article 2051 pour 9 258,16 €. (Concessions et droits similaires – immobilisations incorporelles). La section est donc équilibrée à hauteur de **19 258,16 €**.

## **IV – BUDGET ANNEXE DU S.S.I.A.D (M22)**

En raison de la réforme de la tarification des SSIAD, le budget prévisionnel du SSIAD de Thumeries pour l'année 2025 est difficilement prévisible.

Il est donc possible de rappeler les termes contenus dans le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du 27 mars dernier :

L'exploitation des données d'activité de notre service est en cours, et nous n'avons à ce jour pas de certitude sur leur traduction budgétaire.

Néanmoins, une base budgétaire « à titre transitoire » nous a été annoncée par l'ARS en décembre 2024, à laquelle il est prévu d'ajouter le pas de convergence (mise à niveau de 2023 à 2027 des services estimés comme sous-dotés à raison d'1/5ème par an).



Ainsi, les budgets prévisionnels 2025 ont été construits avec les bases chiffrées connues à ce jour, selon ce tableau récapitulatif :

Services	Base au 01/01/25	+ Pas de convergence	Total hors réforme tarifaire
PA	1 175 091,86	33 121.60	1 208 213,46
<i>Dont PA</i>	<i>981 545,40</i>	<i>33 121.60</i>	<i>1 014 667,00</i>
<i>Dont ESA</i>	<i>193 546,46</i>	<i>0</i>	<i>193 546.46</i>
PH	93 753,14	3 174.77	96 927,91
Total	1 268 845,00	36 296.37	1 305 141,37

Sur cette base, ont été établies le projet de budget primitif résumé ci-après :

### **A) RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes totales prévues de l'exercice 2025 s'élèvent à **1 353 726,19 €**

Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>
017 – Produits de la tarification	1 305 141,37
018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	3 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	45 584,82
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 353 726,19</b>

### **B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses totales prévues de l'exercice 2025 s'élèvent à **1 353 726,19 €**

Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>
011 – Charges afférentes à l'exploitation courante	210 028,77
012 – Dépenses afférentes au personnel	1 068 350,00
016 – Dépenses afférentes à la structure	75 347,42
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 353 726,19</b>



### **C) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
10 – Dotations, fonds divers et réserves	827,49
28 – Amortissements des immobilisations	5 592,15
001 – Excédent d'investissement reporté	26 815,18
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>33 234,82</b>

### **D) DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
20 - Immobilisations incorporelles	8000,00
21 – Immobilisations corporelles	25 234,82
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>33 234,82</b>

